

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2025-051

Date de la convocation : 04/06/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 16

Membres votants : 19

Le douze juin deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mesdames Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, Françoise PAYEN et Messieurs Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Bruno DAUPHY, Pierre DEMISSY, Gérald LORFEUVRE, Pierre LAURENT CHAUVET, Christophe MANCEAUX, Michel MEIS, Désiré NANJI, Jean-Pol RICHELET, René SALEZ, Benoît SINGLIT et Vincent THIERION.

Représentés : M. Jean DE POUILLY donne pouvoir de vote à M. Gérald LORFEUVRE, M. Vincent FLEURY donne pouvoir de vote à M. Benoît SINGLIT et M. Pierre POTRON donne pouvoir de vote à M. Désiré NANJI.

Secrétaire de séance : Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT.

**OBJET : DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX PROJETS PÉDAGOGIQUES - ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION AU SIVOM DE L'ARGONNE ARDENNAISE**

Vu la délibération n°DC2024/091 modifiant la définition de l'intérêt communautaire pour la compétence facultative action sociale : soutien aux projets pédagogiques portés par les SIVU/SIVOM/Commune,

Vu la délibération n°DC2023/38 du Conseil communautaire du 4 avril 2023 validant le principe de soutien financier des actions pédagogiques dans la limite de 50% du montant du projet,

Vu la délibération N°2025/05 du SIVOM de l'Argonne Ardennaise décidant de la participation financière pour un montant de 3 374.30€ pour les activités pédagogiques des enfants du pôle scolaire de Grandpré,

Vu la demande de subvention déposée par le SIVOM de l'Argonne Ardennaise,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, par 18 POUR et 1 ne prend pas part au vote (M. Michel MEIS) :

- D'attribuer une subvention de 3374.30€ au SIVOM de l'Argonne Ardennaise pour les projets pédagogiques réalisés en 2024-2025 au Pôle scolaire de Grandpré ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce projet.

La secrétaire de séance,

Nadège LAMPSON-GUEILLIOT

Le Président,


Benoît SINGLIT